

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 10 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le dix avril

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2018

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, M. BLANCHON Frédéric, Adjoint, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, M. de MEAUX Emmanuel et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : M. CHEVEREAU Laurent a donné pouvoir à M. BELET Georges, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine a donné pouvoir à Mme GOUBEAU Ghislaine

ABSENTS (sans pouvoir) : Mme DEROBERT-MASURE Josette

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. de MEAUX Emmanuel

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 MARS 2018
- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 MARS 2018
- SEMCODA : GARANTIE FINANCIÈRE - PROPOSITION CONVENTION POUR OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PSLA
- AGENDA 21 - FICHE D'ACTION 28 : LOCATION D'UN BROUYEUR ET DÉTERMINATION DU TARIF HORAIRE À APPLIQUER AUX UTILISATEURS
- CROQ & JEUX - PROPOSITION CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUÉE EN 2018
- PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET A COMPTER DU 15 MAI 2018
- TAXE D'AMÉNAGEMENT : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 2018/04 DU 13 FEVRIER 2018 - FIXATION DU TAUX DE LA PART COMMUNALE/EXONÉRATIONS FACULTATIVES
- DIVERS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un dossier à l'ordre du jour :

- AGENDA 21 : FICHE D'ACTION 25 « JARDINS PARTAGÉS » - PARTICIPATION FINANCIERE - MONTANT A APPLIQUER

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire dit qu'il doit supprimer de l'ordre du jour, les deux approbations des deux comptes rendus de conseil ; la rédaction n'étant pas terminée, donc non validée par les secrétaires de séances.

SEMCODA - GARANTIE FINANCIERE - PROPOSITION D'UNE CONVENTION POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PSLA

Délibération 2018/16

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (S.E.M.CO.D.A.) se propose de contracter auprès de la Banque Postale, un emprunt d'un montant de 906 400 € afin de financer l'opération de construction de 8 logements collectifs PSLA à MARCILLY « Le Bourg ». Ce prêt destiné à faire l'objet de contrats de location-accession à la propriété entre l'emprunteur et les locataires accédant, est porté à la connaissance des élus :

⇒ **Montant maximum : 906 400 €**

⇒ Durée maximum : 26 ans et 6 mois

⇒ Taux d'intérêt :

<i>Phase de mobilisation</i>	<i>EONIA post-fixé + 1,03% Du 30/09/2018 au 15/03/2020, soit 18 mois</i>
<i>Phase d'amortissement</i>	<i>Livret A post-fixé + 1% Du 15/03/2020 au 15/03/2045, soit 25 ans (5 ans de différé d'amortissement puis 20 mois d'amortissement constant) (date de Constatation : le dernier Index publié avant chaque date d'échéance d'intérêts, Index publié le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année).</i>

⇒ Base de calcul :

Phase de Mobilisation : Nombre exact de jours d'utilisation des fonds sur la base d'une année de 360 jours,

Amortissement : mois forfaitaire de 30 jours sur une année de 360 jours,

⇒ Versement des fonds - Phase de Mobilisation :

Les fonds seront versés au fur et à mesure des besoins de l'emprunteur, le prêteur se réservant la possibilité de demander à tout moment, et dès qu'ils seront disponibles, les justificatifs de toute nature permettant d'identifier les besoins de tirages (appels de fonds dans le cadre de marchés, récépissés de paiement, attestation de l'architecte certifiant de l'état d'achèvement des travaux...)

Tirage minimum : 15 000 €.

⇒ Modalités de remboursement :

- phase de Mobilisation : paiement des intérêts mensuellement,

- phase d'amortissement : périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : Trimestrielle,

- Amortissement : Personnalisé (5 ans de différé d'amortissement suivi de 20 ans d'amortissement constant),

⇒ Remboursement anticipé :

Pas de remboursement anticipé durant la phase de mobilisation,

Remboursement anticipé total ou partiel possible à une date d'échéance d'intérêts sans indemnité en cas de levée de l'option par le (s) locataire (s) accédant (s) (une copie de l'acte de vente devra être produite), au cours des 5 premières années de la tranche obligatoire.

Dans tous les autres cas, le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité proportionnelle.

Préavis : 35 jours calendaires.

Taux de l'indemnité : 3,00 %.

⇒ *Garantie : caution solidaire de la Commune de MARCILLY D'AZERGUES à hauteur de 100 %, soit 906 400 €.*

⇒ *Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt*

⇒ *Commission de non-utilisation : 0,15 %*

⇒ *Condition particulière : la durée de la phase locative durant laquelle la levée d'option d'achat est possible ne devra pas excéder 5 ans.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- a garanti l'emprunt précité à hauteur de 100 %, soit pour un montant de 906 400 € ;

- accepte le projet de convention,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie entre la commune de Marcilly et SEMCODA,

- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AGENDA 21 - FICHE D'ACTION 28 : LOCATION D'UN BROUYEUR ET DÉTERMINATION DU TARIF HORAIRE A APPLIQUER AUX UTILISATEURS

Ajout - AGENDA 21 - FICHE D'ACTION 25 : JARDINS PARTAGÉS - PARTICIPATION FINANCIÈRE - DÉTERMINATION DU MONTANT FORFAITAIRE

Délibérations 2018/17 et 2018/18

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GOUBEAU Ghislaine.

Mme GOUBEAU Ghislaine rappelle la fiche d'action 28 « organiser un broyage collectif de déchets verts et le recyclage du broyat ». Le coût de l'action prévoyait la location d'un broyeur et la prise en charge des coûts de fonctionnement et de maintenance par les utilisateurs potentiels.

Elle donne le prix de la location du broyeur à la journée : HT 165 €, TTC 198 €. Elle précise aux élus que la commission communale « éco-citoyen » souhaiterait porter la participation à 10 euros/heure/par utilisateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe la participation à 10 euros/heure/par utilisateur du broyeur ;

- dit le règlement devra se faire par chèque à l'ordre du Trésor Public ;

- dit que la recette sera inscrite au budget de la commune, compte 7083.

Monsieur le Maire donne la parole à M. BLANCHON Frédéric.

M. BLANCHON Frédéric rappelle la fiche d'action 25 « mettre à disposition un espace jardins partagés sur un terrain communal ». Il dit que ce projet prend forme et que les jardins vont être attribués ; il propose de fixer une participation forfaitaire à 15 euros/an/par utilisateur pour l'utilisation de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe la participation à 15 euros/an/par utilisateur des jardins ;
- dit que le règlement devra se faire par chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- dit que la recette sera inscrite au budget de la commune, compte 7088.

CROQ & JEUX - SUBVENTION COMMUNALE 2018 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Délibération 2018/19

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a voté une subvention de 30 000 euros au profit de l'association CROQ & JEUX, gestionnaire du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire et, que cette subvention a été inscrite au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». Pour effectuer son versement, une convention doit être établie entre la commune et l'association, il soumet un projet.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **valide** la convention prévue à cet effet, annexée à la présente délibération ;
- **charge** Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET A COMPTER DU 15 MAI 2018

Délibération 2018/20

*VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs sur le fondement de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant qu'un agent actuellement en poste, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin 2018,

Considérant que l'arrêté 2018/07 valide l'admission à la retraite à la demande de cet agent,

Considérant le surplus d'activité sur les missions suivantes :

- * Accueil physique et téléphonique du secrétariat de mairie
- * La gestion des actes et déclaration d'Etat-civil
- * Les élections politiques
- * La gestion funéraire
- * Les formalités administratives diverses
- * Passation des dossiers en cours

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert au grade d'adjoint administratif du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à compter du 15 mai 2018, à temps non complet à raison de 30 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **décide de créer**, à compter du 15 mai 2018, un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité dû au départ à la retraite d'une des secrétaires de mairie, à raison de 30 heures par semaine au grade d'adjoint administratif pour assurer les missions rappelées ci-dessus.

- **dit** que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

Avant de clore le dossier, il informe les élus qu'il a fait une demande d'avis au comité technique du cdg69 sur la suppression d'emploi « d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe » pour que cet emploi ne reste pas vacant après le départ de Françoise ENIUS. Le comité technique se réunissant que le 15 mai ; ce dossier sera abordé lors d'un prochain conseil.

TAXE D'AMÉNAGEMENT : TAUX DE LA PART COMMUNALE ET DÉCISION SUR LES EXONÉRATIONS FACULTATIVES

Délibération 2018/21

Monsieur le Maire fait l'exposé des anomalies constatées sur la délibération 2018/04 et explique qu'il est nécessaire de l'annuler et de la remplacer.

Il remet aux voix, le taux de la part communale et de la décision sur les exonérations facultatives qui prendront effet au 1^{er} janvier 2019.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

VU la délibération 2014/46 précisant le taux et les exonérations facultatives en matière de Taxe d'Aménagement Communale ;

Il propose à l'assemblée de reconduire le taux de la part communale à 5 %.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **dit qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, le taux de la part communale restera à 5 % sur l'ensemble du territoire communal,**

Puis il demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur les exonérations facultatives, après avoir rappelé celles en vigueur à ce jour

Délibération 18 novembre 2014 (2014/46)	
Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'état, hors du champ d'application du PLAI	50 %
Les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)	50 %
Locaux à usage industriel et artisanal	50 %
Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ²	50 %
Les abris de jardin soumis à déclaration préalable	50 %

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, liste les exonérations et vote ligne par ligne :**

A l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2019

Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'état, hors du champ d'application du PLAI	100 %
Les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)	50 %
Locaux à usage industriel et artisanal	100 %
Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ²	100 %

Par 05 voix « CONTRE » (Mme de PARISOT France, MM. DUMOULIN André, ALBORGHETTI Francis, BELET Georges + pouvoir de CHEVEREAU Laurent) **et 9 voix « POUR »**, à compter du 1^{er} janvier 2019

Les abris de jardin soumis à déclaration préalable	100 %
--	-------

DIVERS*** « ancien presbytère » - 94 rue de l'église**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BELET Georges. Il informe les conseillers avoir reçu un « marchand de bien » qui, après avoir visité les lieux, serait intéressé par l'ensemble des bâtiments communaux situés au 74, 76 et 94 rue de l'église sans en changer la destination puisque certains sont actuellement loués.

Les élus demandent à connaître le montant de son offre. M. BELET dit, qu'à ce jour, il n'a pas donné de prix puisque le conseil municipal avait délibéré précédemment, uniquement sur la vente de « l'ancien presbytère » avec cour et jardin. Monsieur le Maire demande l'avis des élus tout en précisant que les travaux de réhabilitation qu'il envisage, feront aussi l'objet de la création d'une porte de garage en lieu et place des escaliers extérieurs non utilisés. Monsieur le Maire dit douter fortement sur l'acceptation des ABF.

Les élus, à l'unanimité, prennent note de cette proposition d'acquérir l'ensemble des bâtiments et disent que c'est une idée qui serait peut-être à envisager puisque la commune n'a pas la capacité financière de faire réaliser les travaux de réfection nécessaires pour donner satisfaction aux demandes de ses locataires.

Les élus demandent à Monsieur le maire de contacter une agence immobilière pour faire estimer l'ensemble des bâtiments permettant ensuite de comparer l'offre que fera l'intéressé.

*** courrier de la mairie de JONS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur VILLARD, Maire de la commune de JONS (69) qui fait part à toutes les communes de la couronne lyonnaise, de ses inquiétudes sur le devenir des petites collectivités et dit que son conseil s'oppose à l'intégration du village de JONS à la Métropole de Lyon.

Les élus de Marcilly n'ayant pas pris leur décision sur le projet de fusion de communes et ne sachant pas, aujourd'hui, où Marcilly pourrait être rattaché dans un proche

avenir ; ils disent avoir tout à fait conscience des interrogations que se posent M. VILLARD et son équipe municipale mais ne peuvent pas en prendre parti pour l'instant en le rejoignant dans une démarche d'opposition.

*** Chemin de Roty**

Monsieur le Maire dit que Monsieur Yves JEANDIN, Maire de LISSIEU accompagné de Monsieur GOUDET, Maire-adjoint délégué à la voirie, sont venus en mairie, le 21 mars dernier pour évoquer la partie limitrophe « chemin du Roty » des deux collectivités, dans la perspective d'un accès à la station d'épuration par les services « assainissement » de la Métropole et ultérieurement d'un accès à la future station. Il demande à connaître la position du conseil à cette demande.

Avec beaucoup de prudence, les élus Marcillois sont d'accord pour que le chemin soit refait jusqu'à la station d'épuration de LISSIEU mais disent que ces travaux ne pourront pas être la raison d'un reclassement de la voirie, pour Marcilly, car le « chemin de Roty » doit rester un chemin vicinal, qui ne pourra pas servir d'accès à des autres entreprises qui s'installeraient ultérieurement.

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1- INTERCOMMUNALITE

CCBPD : Conseil Communautaire du mercredi 21 mars 2018

Cette réunion portait sur le vote des budgets en maintenant les mêmes taux d'imposition.

CCBPD : Réunion « comité petite enfance » du jeudi 05 avril 2018

Mme GEFFROY Marie-Jeanne dit que cette réunion était axée sur le bilan « CAF » mais qu'elle ne peut pas faire d'exposé n'ayant pas pu s'y rendre, étant retenue sur Marcilly par une réunion de commission.

2- SYNDICATS

SIBA : réunion du comité du lundi 03 avril 2018

Cette réunion portait sur le vote des budgets. Ont été également évoqués les bassins de rétention ainsi que les logiciels des communes pris en charge par le Syndicat.

SIVU DU BEAL : réunion du Comité du mercredi 04 avril 2018

Cette réunion portait sur le vote des budgets.

SIBVA : réunion du Comité du lundi 09 avril 2018

M. TISOPULOT Patrick représentait la commune. Egalement cette réunion portait sur le vote des budgets.

3- COMMISSIONS COMMUNALES

Commission « relation/information » : réunion de hameau « La Ferrandière/La Bernardière » du vendredi 30 mars 2018

Mme GEFFROY Marie-Jeanne dit que d'avoir modifié l'organisation de ces réunions est très concluant puisque succès connu ce 30 mars. Vingt personnes se sont

rendues, salle de la gare et les échanges étaient très conviviaux. Ont été évoqués et réponses ont été faites sur :

- le changement des compteurs Linky
 - l'arrivée de la fibre sur la commune
 - chemin de LISSIEU, une administrée connaît beaucoup de difficultés pour sortir de sa propriété avec sa voiture,
 - pont de Chazay, problème de gabarit
 - participation citoyenne
 - les actions menées dans le cadre de l'Agenda 21
- Le verre de l'Amitié offert par la commune a clôturé ce rendez-vous.

Commission « voirie/bâtiments » : réunion du mercredi 04 avril 2018

M. BLANCHON Frédéric dit que cette réunion était pour faire le point des travaux à réaliser sur 2018.

Les élus continuent à travailler sur le dossier du local sportif : bardage reste en suspens la décision sur la couleur ; aussi, réflexion toujours menée sur l'installation de la borne escamotable au city stade.

Commission « impôts directs » : réunion du jeudi 05 avril 2018

Monsieur le Maire dit que cette réunion portait essentiellement sur la validation des catégories pour les deux immeubles « route des Chères ».

Commission « urbanisme » : réunion du 10 avril 2018

La commission a examiné 03 dossiers :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES (03)

DP 69.125.18 00003

ZONE UA

Travaux projetés : réfection du toit - démolition de deux cheminées - agrandissement d'une fenêtre

Dossier reçu le 29/03/2018

Dossier envoyé aux ABF le 06/04/2018

Remarques de la commission :

La commission souhaite un renseignement complémentaire pour le ravalement de façade puisque la couleur du crépi n'est pas précisée.

DP 69.125.18 00004

ZONE UA

Travaux projetés : remplacement de la porte de garage

Dossier reçu le 29/03/2018

Dossier envoyé aux ABF le 06/04/2018

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler

DP 69.125.18 00005

ZONE A

Travaux projetés : construction d'un abri pour animaux

Dossier reçu le 06/04/2018

Dossier envoyé aux ABF le 06/04/2018

Remarques de la commission :

La commission demandera une précision au pétitionnaire pour connaître la distance entre l'abri et l'emprise publique ainsi que la distance entre l'abri et les limites séparatives.

Monsieur BELET Georges informe l'assemblée que l'association nouvellement créée « asso-info-Penap » a demandé un rendez-vous pour rencontrer les membres de la commission d'urbanisme afin d'évoquer le dossier PENAP récemment passé en délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire interroge les élus de la commission « fleurissement » pour savoir si une réunion a été organisée pour la mise en route des plantations et rappelle que les monuments doivent être fleuris pour la cérémonie du 8 mai.

4- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Monsieur le Maire rappelle à Mme GEFFROY Marie-Jeanne la cérémonie du 8 mai pour faire participer nos jeunes élus.

5- CCAS

Après-midi « Théâtre » du vendredi 27 avril 2018 réservé aux aînés de la commune, Mme DEROBERT-MASURE Josette n'étant pas présente ce soir, il demande à Mme GEFFROY Marie-Jeanne de bien penser aux organisations du goûter prévu après la pièce de théâtre et de la réception de l'Assemblée Générale de l'ADMR du 29 mai prochain. Mme GEFFROY Marie-Jeanne répond qu'elle fera passer le message à Josette puisque ces deux manifestations sont gérées par le CCAS.

6- AUTRES

Construction d'un groupe scolaire : réunion de chantier n° 03 du vendredi 23 mars 2018

M. BLANCHON Frédéric dit que cette réunion permettait de constater la fin des travaux de désamiantage et de démolition réalisés par l'entreprise DESPRAS. Un chantier rudement bien mené avec un site rendu propre.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Cérémonie du 8 mai, rendez-vous à 11 h en mairie

Mardi 15 mai 2017 à 20 h 30

Mardi 12 juin 2018 à 20 h 30

Prochaines réunions à prévoir

Commission « voirie/bâtiment » : le mercredi 18 avril 2018 à 18 h 30 sur le site du stade

Commission « urbanisme » : le mardi 15 mai 2018 et le mardi 12 juin 2018, en mairie, horaires à confirmer

Commission « éco-citoyen » : le mardi 24 avril 2018 à 20 h, à la maison communale

Mme GOUBEAU Ghislaine souligne qu'il faudrait prévoir cette année, pour le 11 novembre, une cérémonie particulière pour fêter le centenaire de la fin de la guerre mondiale. Elle soumet l'idée d'une animation « contes » et d'une exposition de photos, de cartes postales qui pourraient avoir été faites soit après la cérémonie au Monument ou dans le courant de l'après-midi. Le lieu le mieux adapté serait la salle Sainte Emile.

Monsieur le Maire dit que les deux plaques en « souvenir » doivent être décrochées du mur de l'école et faire partie de l'exposition.

Monsieur le Maire répond favorablement à la demande de Mme GOUBEAU et lui demande de se renseigner pour l'animation « contes » et sur la disponibilité de la salle Sainte-Emile.

Mme MATRAY Morgane demande la parole pour évoquer deux points :

- l'étroitesse de la « route des chères » à la sortie du rond-point en direction de Marcilly ;

- la dangerosité constatée en période scolaire où les élèves, passés le pont de Chazay, remontent en bordure de route pour se rendre à Chazay. Elle interroge Monsieur le Maire pour qu'il demande au département de réaliser un aménagement sécuritaire pour les piétons. Monsieur le Maire dit que cette demande a déjà été faite il y a quelques années en arrière mais qu'elle est restée sans suite.

Fin de séance 22 h 45.